

Publié le 05/06/2024



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 29 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 13 mai 2024 s'est réuni à Arles le 29 mai 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 72 voix sur 92.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Jacqueline BOUYAC, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Bernard ARSAC

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Mandy GRAILLON représentée par Patrick DE CAROLIS, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Christelle AILLET représentée par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, François LETOURNEUX, Sandrine ANDREANI, Alexandra MATUSCAK, Olivier BRIAND, Sandrine KIRAMARIOS, Nicolas WECK, Estelle ROUQUETTE, Magalie GORCE, Muriel CERVILLA, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Comité syndical du 29 mai 2024  
Délibération n° CS 2024\_030

REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-2513 02295-2024 0529-CS\_2024\_030

## DÉLIBÉRATION N°CS-2024-030

Objet : convention de mise à disposition d'un jeune en service civique avec la mission locale

Le Comité Syndical,

**Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,

**Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,

**Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

**Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

### Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue souhaite proposer des missions aux volontaires du service civique,
- Que les démarches relatives à la demande d'agrément nécessaires sont en cours,
- Que la Mission Locale, structure agréée, a la possibilité de mettre un jeune à disposition d'une autre structure pour effectuer un service civique d'une durée de 9 mois, à raison de 24 h par semaine,
- Que l'indemnisation des jeunes en service civique est prise en charge par l'Agence du Service des Paiements,
- Que la prestation de subsistance, d'équipement, de logement et de transport, est versée par l'organisme d'accueil,
- Que le jeune identifié pourrait effectuer ses missions au Domaine de la Palissade,
- Que la signature d'une convention de mise à disposition est nécessaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### Décide

- De signer une convention de mise à disposition avec la Mission Locale pour l'accueil de jeunes dans le cadre du service civique pour l'année 2024.
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

